



Les métiers de la sécurité privée



Les débouchés pour :

Les métiers de la sécurité privée en Nouvelle-Calédonie offrent un éventail de débouchés, tant au sein d'entreprises privées spécialisées que dans les services internes de sécurité de grandes structures.

Voici les principaux débouchés et types de postes que l'on peut trouver dans ce secteur :

1. Agents de sécurité et de surveillance :

- **Agent de sécurité / de gardiennage** : Surveillance de sites (commerciaux, industriels, résidentiels), rondes de prévention, contrôle d'accès. C'est le cœur des métiers de la sécurité privée.
- **Agent de contrôle d'accès** : Vérification des identités, gestion des flux de personnes et de véhicules.
- **Agent de surveillance** : Missions générales de surveillance et de prévention des risques.
- **Agent cynophile** : Agent de sécurité accompagné d'un chien dressé pour la détection et la dissuasion.
- **Rondier-Rondière** : Effectue des rondes de surveillance sur différents sites.
- **Stadier-Stadière** : Assure la sécurité lors d'événements sportifs ou culturels.

2. Sécurité incendie :

- **Agent de sécurité incendie (SSIAP)** : Missions de prévention et d'intervention en cas d'incendie dans des établissements recevant du public (ERP) ou des immeubles de grande hauteur (IGH). Ces postes peuvent être au sein d'entreprises de sécurité privée ou de services internes de sécurité incendie.
- **Chef d'équipe de sécurité incendie** : Encadre une équipe d'agents de sécurité incendie.

3. Métiers spécialisés :

- **Agent de sûreté aéroportuaire (ASA)** : Inspection-filtrage des passagers et des bagages, surveillance des zones sensibles dans les aéroports.
- **Transport de fonds** : Convoyeur(se) pour le transport de valeurs.
- **Télésurveillance et vidéoprotection** : Technicien(ne) de Télésurveillance et Vidéoprotection (TTVS), opérateurs en centre de télésurveillance.
- **Protection physique des personnes** : Missions de protection rapprochée, souvent pour des personnalités.

4. Encadrement et direction :

- **Chef de poste sécurité / Chef de service sécurité** : Encadrement des équipes d'agents sur un site ou plusieurs sites.
- **Responsable de sécurité de site / Responsable de sécurité et surveillance** : Gère la globalité des aspects sécurité d'un site.
- **Dirigeant(e) d'entreprise de sécurité privée (DESP)** : Crée et gère une entreprise de sécurité privée. Ce rôle demande une bonne connaissance du cadre réglementaire et des compétences en management, gestion et commerce.

5. Secteurs d'activité employeurs :

Les professionnels de la sécurité privée en Nouvelle-Calédonie peuvent être employés par :

- **Entreprises privées de gardiennage et de sécurité** : Il existe plusieurs entreprises de sécurité implantées sur le territoire.
- **Services internes de sécurité** : De grands établissements (centres commerciaux, sites industriels, hôpitaux, etc.) disposent souvent de leur propre service de sécurité interne.
- **Événementiel** : Pour la sécurité des manifestations publiques, concerts, etc.
- **Transport de fonds.**

Conditions d'accès et réglementation :

Il est important de noter que l'accès aux métiers de la sécurité privée en Nouvelle-Calédonie est réglementé. Il est impératif de détenir une **carte professionnelle valide**, délivrée par le CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité) après vérification du casier judiciaire et des aptitudes professionnelles. Des formations spécifiques (comme le diplôme d'Agent de Sécurité Privée Qualifié - ASPQ) sont nécessaires pour obtenir cette carte.

En résumé, les débouchés sont variés et couvrent un large éventail de missions, de la surveillance générale aux fonctions plus spécialisées et d'encadrement, avec une demande constante due à la nécessité de protéger les personnes, les biens et les environnements.

Pour devenir :

En Nouvelle-Calédonie, plusieurs orientations scolaires peuvent mener aux métiers de la sécurité privée. Voici les principales voies et les établissements qui les proposent :

1. Formations de niveau CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) :

- **CAP Agent de sécurité** : C'est la formation de base pour accéder aux métiers de la sécurité privée.
 - **Lycée Professionnel François d'Assise (Bourail)** : Ce lycée propose un CAP Agent de sécurité, accessible après la 3ème ou en réorientation après une seconde.
 - **Lycée Professionnel Escoffier (Nouméa)** : Ce lycée propose également un CAP Agent de sécurité.

2. Formations de niveau Bac Pro (Baccalauréat Professionnel) :

- **Bac Pro Métiers de la Sécurité** : Cette formation sur 3 ans après la 3ème permet d'acquérir des compétences plus approfondies en sécurité. Elle inclut souvent des périodes de formation en milieu professionnel (stages).
 - **Lycée Professionnel Escoffier (Nouméa)** : Propose le Bac Pro Métiers de la Sécurité. Ce diplôme est délivré au nom de l'État.

3. Diplômes spécifiques à la Nouvelle-Calédonie et certifications professionnelles :

- **Diplôme d'Agent de Sécurité Privée Qualifié (ASPQ)** : C'est un diplôme de la Nouvelle-Calédonie de niveau 3. Il est accessible après un parcours de formation continue ou par la Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE). Pour s'y présenter, il faut notamment être titulaire d'une attestation de sauveteur secouriste du travail (SST) et une attestation de suivi de formation de lutte contre l'incendie (ou SSIAP1).
- **Technicien de Télé Vidéo Surveillance (TTVS)** : Diplôme de Nouvelle-Calédonie de niveau 4 pour les professionnels de la télésurveillance et de la vidéosurveillance.
- **Agent de Sûreté Aéroportuaire (ASA)** : Diplôme de Nouvelle-Calédonie de niveau 4 pour travailler dans la sûreté aéroportuaire.
- **Dirigeant d'Entreprise de Sécurité Privée (DESP)** : Pour ceux qui visent des postes de direction.

Où se former en Nouvelle-Calédonie ?

Plusieurs organismes proposent ces formations :

- Lycée Professionnel François d'Assise (Bourail)
- Lycée Professionnel Escoffier (Nouméa)
- SEFOR (Nouméa) : Centre de formation agréé qui propose des préparations aux diplômes ASPQ, DESP, TTVS, SSIAP, etc.
- CTS Formation (Nouméa) : Propose également des formations diplômantes comme l'ASPQ, le MAC Gardiennage, et le TTVS.
- ESPACE FORMATIONS (Nouméa)

Conditions d'accès et pré-requis :

- Pour les CAP, l'accès est généralement possible après la 3ème.
- Pour certaines certifications comme l'ASPO, si vous n'avez pas le Brevet des Collèges ou une certification de niveau 3 ou plus, vous devrez justifier de la maîtrise des compétences essentielles définies dans le référentiel du Certificat de Compétences Essentielles (CCE) de la Nouvelle-Calédonie.
- Un casier judiciaire vierge est généralement requis pour ces métiers.
- Pour le Bac Pro Métiers de la Sécurité, il y a un recrutement spécifique avec des tests physiques et un entretien de motivation devant un jury.

Après la formation :

Une fois votre formation validée, vous devrez solliciter une carte professionnelle auprès du CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité) pour pouvoir exercer en tant qu'agent de sécurité privée. Le CNAPS dispose d'une antenne en Nouvelle-Calédonie qui gère la délivrance des titres et cartes professionnelles.

Il est toujours recommandé de contacter directement les établissements et organismes de formation pour obtenir les informations les plus récentes sur les programmes, les dates de rentrée et les modalités d'inscription.